

FICHE TECHNIQUE

OBLOC

Solution d'assèchement post inondation

Le produit

Le produit est composé de **polymères organiques** qui se gélifient instantanément au contact de l'eau. Cette formulation sous forme de poudre permet de **rendre pelletable les eaux et boues** qui se sont introduites dans l'habitat lors du sinistre.

Pour utiliser OBLOC® : verser de façon homogène le produit avec l'ouverture saupoudrage à l'aide de l'échelle graduée présente sur chaque pot. Laisser agir OBLOC® environ 5 à 10 minutes. Si la solution contient de la boue, rassembler à l'aide d'un outil afin d'accélérer la solidification. Puis, racler le produit à l'aide d'une pelle et le trier en fonction de la situation (voir rubrique « fin de vie des produits »).

Caractéristiques du produit

Aspect	Sec = poudre blanche Hydraté = gel transparent
Composition chimique	Polymère d'Acrylate de Sodium
Densité	0,4 - 0,8 g/ml
Granulométrie	150 - 850 µm
pH	5,5 - 6,5 (1% en eau)
Capacité d'absorption (en g/g)	> 300 (eau distillée)
Toxicité dans le sol	Aucune en conditions normales d'utilisation
Température de stockage	0 - 35°C
Durée de conservation du produit sec	Jusqu'à 5 ans

Stockage / Stabilité du produit

OBLOC® doit être stocké à une température entre 5 et 30°C.

Fin de vie des produits

Il existe **plusieurs possibilités de recyclage** des produits en fonction de l'inondation survenue. Attention ! Lors d'une inondation, les eaux peuvent être **chargées en bactéries** (polluants, hydrocarbures, etc.) et peuvent pénétrer dans les barrières anti-inondation OBLOC®. Pour connaître la nature de l'inondation et savoir si l'eau transportée a été contaminée, se renseigner auprès des **autorités compétentes** (communes, services d'urgence...), puis adapter le recyclage.

Il est important de rappeler que tous les déchets présents dans une propriété suite à une inondation **doivent être gérés par son propriétaire**. Ainsi, chacun est **responsable des boues générées** par les inondations et ne doivent en aucun cas être rejetées dans la nature ou sur le territoire de la voirie sous peine d'amendes. En application du Code de la voirie routière, du Code de l'Environnement et de la nomenclature de l'eau, nous vous proposons les solutions suivantes :



Nous conseillons de manipuler les boues et les eaux solidifiées avec des **outils adaptés** tels que des **gants et des bottes/semelles anti-dérapantes**. Lors d'une inondation, certaines eaux peuvent être chargées en bactéries et peuvent contaminer les boues.

	Boues non contaminées	Boues contaminées
Aire de dépose	Déposer les boues solidifiées dans l' aire de dépose la plus proche du domicile. Cette aire de dépose organisée par votre commune permet de trier les déchets générés par l'inondation. Les boues sont à déposer dans les déchets non dangereux qui seront par la suite envoyés sur un site de valorisation.	Déposer les boues solidifiées dans l' aire de dépose la plus proche. Organisée par la commune, cette dernière permet de trier les déchets générés par l'inondation. Les barrières OBLOC® sont à déposer dans les déchets dangereux (confirmation auprès de la commune).
Déchetterie	Déposer les boues solidifiées dans le bac composte ou dans le bac tout venant (en fonction des déchetteries, se renseigner auprès de la commune ou de l'agent de déchetterie. Notre produit est certifié biodégradable selon la norme NF EN 14995).	Déposer vos barrières anti-inondations OBLOC® dans le bac tout venant (en fonction des déchetteries, se renseigner auprès de la commune ou de l'agent de déchetterie).
Espace vert	Déposer les boues solidifiées dans vos espaces verts car elles sont sources de nutriments. Ne pas utiliser pour les cultures alimentaires.	
Déchets ménagers	Si aucune des solutions ci-dessus n'est accessible, déposer les boues solidifiées dans les déchets ménagers .	Si aucune des solutions ci-dessus n'est accessible, déposer les barrières OBLOC® dans les déchets ménagers .

Packaging / Emballage

La solution d'assèchement post inondation OBLOC® est conditionné en carton de 4 pots de 600 grammes, à l'unité, sur demi-palettes (80*120cm) de **84 cartons**, sur palettes (80*120cm) de **140 cartons**. Possibilité de retrouver le produit par sacs plastiques polyuréthane de 25kg sur palettes de 1000 kg. Big bags disponibles par commande de camion complets.

En vente sur le site internet www.ausec.fr ou chez nos distributeurs agréés.

Toutes ces informations sont données à titre documentaire. Elles ne constituent en rien une spécification et ne garantissent ni l'utilisation ni la dépendance de brevets existants.